

# LES FICHES PRATIQUES DE LA FFMKR

## NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES 2016-2017 : LES CHANGEMENTS

	PRÉCISIONS ET/OU OBSERVATIONS DE LA FFMKR
<p>Permettre la facturation du BDK dès la 1<sup>ère</sup> séance Revalorisation du BDK AMK 8,1 en AMK 10,7 Revalorisation du BDK AMK 10,1 en AMK 10,8</p>	<p>Revalorisation applicable qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2019 Allongement du nombre de séances pour facturer un nouveau BDK (+10)</p>
<p>Revalorisation de l'AMK 7 en AMK 8 Revalorisation de l'AMK 8 en AMK 8,5</p>	<p>Revalorisation intermédiaire en décembre 2019 et revalorisation totale prévue uniquement en 2021</p>
<p>Création d'un acte AMK 28 (prise en charge individuelle) et AMK 20 (prise en charge collective) pour la prise en charge de la réhabilitation respiratoire dans le cadre d'une BPCO</p>	<p>Séance d'au moins 1h30 avec obligation d'une formation et de matériel spécifiques</p>
<p>Création d'un forfait AVC de 100 €</p>	<p>Forfait applicable qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018, une seule fois par patient, en tiers payant intégral, 30 jours après la première séance et uniquement si la prise en charge est pluri-hebdomadaire et initialement à domicile Mise en place insidieuse d'un forfait à la pathologie Obligation de pratiquer le tiers payant intégral</p>
<p>Création d'un forfait PRADO orthopédie de 20 €</p>	<p>Forfait applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2018 Forfait applicable une seule fois par patient Obligation de prise en charge à domicile dans les 48 heures d'une sortie d'hospitalisation bénéficiant du programme PRADO orthopédie Obligation de pratiquer le tiers payant intégral</p>
<p>Création d'une IFD spécifique pour la rééducation de la déambulation dans le cadre du maintien de l'autonomie de la personne âgée (AMK6)</p>	<p>Refus par l'Assurance maladie de l'extension de cette IF aux actes de rééducation analytique et globale chez le sujet âgé (AMK8) tant que la NGAP ne sera pas plus traçante</p>
<p>Création d'un forfait structure de 100 € pour participation à une équipe de santé primaire ou maison de santé pluridisciplinaire partageant un projet de santé commun ou à une communauté professionnelle territoriale de santé</p>	<p>Incitation à exercer en structure plutôt qu'en cabinet libéral La mise en place de ce forfait engendre la suppression de l'augmentation de 110€ pour l'aide à la télétransmission qui aurait bénéficié à plus de confrères</p>

Mesures de revalorisation et de santé publique